ENVIRONNEMENT

Déchets ménagers : les jours de collecte évoluent dès le 27 novembre 2023 pour les 28 communes de la Vallée de l'Hérault !

70 % des déchets jetés dans les poubelles grises sont recyclables ou valorisables. C'est pourquoi, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui assure la collecte des déchets sur le territoire, met en place, dès le 27 novembre prochain, une nouvelle organisation qui fait évoluer le calendrier des jours de collecte pour les 28 communes.

Publié le 15 novembre 2023

Un plan pour mieux trier nos déchets

Afin de limiter la hausse des coûts de gestion des déchets des habitants et de répondre aux exigences réglementaires, un nouveau service de collecte des déchets ménagers du territoire va démarrer dès le 27 novembre prochain pour onze communes, dans un premier temps.

Qui sont les 11 communes concernées par le nouveau service de collecte des déchets ?

La réorganisation de la collecte des déchets ménagers va d'abord concerner les 5 000 foyers des onzes communes les plus proches du centre de tri de Saint-Thibery, où les emballages sont acheminées : Bélarga, Campagnan, Plaissan, Popian, Le Pouget, Pouzols, Puilacher, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Pargoire, Tressan et Vendémian. Pour ces communes, les modalités de collecte de leurs déchets résiduels, déchets de cuisine et emballages et papiers va changer. Vous pouvez consulter le détail ici.

À noter : d'ici 2025, tout le territoire suivra leur exemple.

Qu'en est-il pour les 17 autres communes du territoire ?

Pour l'instant, seuls les jours de collecte sont modifiés.
Vous pouvez consulter le calendrier officiel sur la page dédiée.

Téléchargez votre mémo :

Les calendriers des 11 communes

- Commune de Bélarga
- Commune de Campagnan
- Commune de Le Pouget
- Commune de Plaissan
- Commune de Popian
- Commune de Pouzols
- Commune de Puilacher
- Commune de Saint-Bauzille-de-la-Sylve
- Commune de Saint-Pargoire
- Commune de Tressan
- Commune de Vendémian

Le calendrier général des 17 communes

Contactez-nous !

Pour toutes questions relatives à ces nouvelles modalités, vous pouvez contacter le service Service gestion des déchets ménagers Communauté de communes Vallée de l'Hérault :

Pa[illegible]ail : serv[illegible]dech[illegible]@cc-va[illegible]herau[illegible]fr

Pa[illegible]04 67 5[illegible]

PRECEDS

RETOUR À LA LISTE

VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS